

The justice Project in Tunisia

I. Contexte de l'intervention :

L'importance du droit d'accès à la justice a croisé au fil des années suivant la révolution tunisienne de 2011, devenant de plus en plus cruciale face aux tendances autoritaires actuelles. L'accès à la justice figure parmi les critères de l'établissement d'un Etat de droit. L'accès à la justice repose lui-même sur l'impartialité et l'indépendance du pouvoir judiciaire, le droit à un procès équitable et à l'existence d'une justice constitutionnelle. En Tunisie, l'accès à la justice figure parmi les axes de la vision stratégique du ministère de la justice ; le site web de ce même ministère indique que "les consultations nationales sur la réforme de la justice ont permis de constater que la justice ne répond plus à toutes les attentes des citoyens". Dans ce contexte, le ministère de la justice s'est fixé trois principaux résultats à atteindre en 2020 à savoir :

- Le système de justice est plus accessible à travers l'adoption et la mise en œuvre de la justice de proximité.
- Les personnes vulnérables bénéficient d'une aide juridictionnelle et financière adaptée à leurs besoins.
- La connaissance du droit est disponible et accessible aux usagers de la justice et aux justiciables.

Face à de telles ambitions, aucun suivi ou état de réalisation n'est mis à la disposition du public. En août 2022, dans le cadre du rapport périodique universel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme "a noté que de nombreux problèmes persistaient dans le fonctionnement de la justice, notamment l'existence d'un système d'aide juridictionnelle bureaucratique et peu connu des justiciables, la lenteur des procédures, l'application de textes parfois attentatoires aux libertés et/ou entraînant des jugements très restrictifs des libertés, le recours excessif à la détention provisoire, la surpopulation des lieux de détention, le déferrement abusif de civils devant les tribunaux militaires, le manque de moyens, la déficience du processus disciplinaire, et l'interférence du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la justice (y compris lors de la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature en février 2022)".

Face à cette situation, de nombreuses recommandations ont été communiquées à la Tunisie pour qu'elle veille à respecter ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme et notamment à instaurer un Etat de droit qui ne peut que garantir le droit d'accès à la justice notamment pour les catégories vulnérables.

A son tour, I WATCH a travaillé depuis sa création en 2011 sur l'accès à la justice et la promotion de l'Etat de droit. IWATCH a travaillé étroitement avec les institutions élues, les acteurs de la société civile et les journalistes pour promouvoir la redevabilité et la transparence dans les secteurs public et privé. L'organisation a mené plusieurs campagnes de plaidoyer avec des organisations locales de la société civile pour améliorer le cadre juridique de la lutte contre la corruption.

Depuis 2016, l'organisation gère une unité d'assistance légale appelée YALAC (Yakedh Advocacy and Legal Advice Center), spécialisée dans le contentieux stratégique ainsi que l'assistance et la protection des lanceurs d'alerte. Cette unité a considérablement renforcé les efforts de l'organisation en matière de plaidoyer et de lutte contre la corruption, en tirant parti de son expertise accumulée et de l'utilisation de pratiques et d'outils stratégiques et judiciaires. L'accès à l'information joue notamment un rôle crucial à ce propos.

II. Présentation du projet :

Comme continuité des efforts de l'organisation sur l'accès à la justice, IWATCH a lancé un projet « **The Justice Project in Tunisia** », soutenu par l'ambassade des Pays-Bas en Tunisie qui s'étendra sur 3 ans à partir de 2024. Le projet s'adresse à la thématique de l'accès à la justice, et qui engage la composante de la société civile facilitée par le programme d'accompagnement des organisations de la société civile – I ASSIST.

I ASSIST, lancé en 2017, vise à fournir un soutien thématique, institutionnel, légal, et financier aux organisations de la société civile locale, à travers une logique de renforcement de capacité et de coaching qui s'étale sur des périodes délimitées. Grace au programme I ASSIST, I WATCH a travaillé en partenariat avec plus de 100 organisations de la société civile dans les 24 gouvernorats de la Tunisie, tant dans le cadre d'initiatives que de projets, afin de jouer le rôle de watchdogs locales et d'assurer la redevabilité des acteurs publics au niveau local.

Dans le cadre de ce projet, I ASSIST vise à atteindre les deux objectifs suivants :

- a) Renforcer l'engagement de 15 organisations locales de la société civile (OSC) en tant qu'acteurs clés facilitant l'accès à la justice ;
- b) Promouvoir l'accès à la justice pour les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits de l'homme.

L'objectif principal de cette intervention est d'impliquer les OSC locales et nationales afin d'élargir l'impact envisagé. Dès la deuxième année de mise en œuvre, à partir de décembre 2024, I WATCH prévoit de mettre en place un financement en cascade pour soutenir **15 associations** actives dans les régions suivantes : Tunis, Manouba, Ben Arous, Ariana, Sfax, Gabès, Médenine, Kef, Sidi Bouzid et Kasserine.

III. Intérêts stratégiques de l'appel :

À travers ce projet, en collaboration avec les associations partenaires, IWATCH s'engage à aborder les problématiques liées aux droits de l'Homme et à l'accès à la justice. Les associations seront appelées à développer des initiatives et des actions concrètes pour traiter ces enjeux. Il n'existe pas de limites thématiques spécifiques à respecter, l'essentiel pour IWATCH étant que chaque association partenaire identifie une problématique tangible liée aux droits de l'Homme. Toutefois, certaines priorités seront mises en avant par IWATCH lors du choix des propositions des partenaires, à savoir :

- La justice climatique
- La lutte contre la violence faite aux femmes
- Les droits des populations et communautés vulnérables
- Les droits socio-économiques

Le soutien que I WATCH estime offrir couvre les activités potentielles suivantes : (*Cette liste présente des exemples d'activités, elle n'est pas une liste exhaustive*) :

1. Des activités de sensibilisation sur les mécanismes de l'accès à la justice en Tunisie auprès des citoyens et citoyennes.
2. Des activités de renforcement des capacités sur l'accès à la justice, droits de l'Homme et égalité, genre et toutes thématiques connexes.
3. Des activités de mobilisation et de plaidoyers
4. Des collaborations avec les médias nationaux, les médias associatifs et médias digitaux.
5. Des collaborations avec les acteurs publics et les décideurs locaux.
6. Un accompagnement légal et prise en charge des personnes vulnérables dont les droits sont abusés

IV. Détails de l'appel à candidature :

1. Zone géographique :

Cet appel à propositions est destiné aux organisations de la société civile tunisiennes opérant dans les régions de Tunis, Manouba, Ben Arous, Ariana, Sfax, Gabès, Médenine, Le Kef, Sidi Bouzid, et Kasserine. Les projets soumis doivent tenir compte des contextes local et national. Chaque

association postulante devra sélectionner une seule région d'intervention et démontrer son expertise technique et logistique pour y travailler. Il est important de noter que les associations ne sont pas obligées d'être implantées dans la région où elles proposent d'intervenir. Toutefois, chaque association peut participer à cet appel à propositions à condition de justifier d'une expérience préalable dans la mise en œuvre de projets dans la région choisie.

2. L'appui Financier :

Les subventions accordées par IWATCH dans le cadre de cet appel varieront entre 100 000 et 150 000 dinars tunisiens. Les associations soumissionnaires devront respecter cet intervalle budgétaire et ne pourront proposer de montants inférieurs à 100 000 dinars ou supérieurs à 150 000 dinars.

Les interventions proposées devront avoir une durée comprise entre 12 et 14 mois, à compter de décembre 2024.

Montant	Entre 100 et 150 Milles dinars
Durée	Entre 12 et 14 Mois

3. Critères de sélection :

Pour qu'une association bénéficiera d'un appui financier dans le cadre de ce projet, elle devra répondre aux critères d'évaluation suivants :

Critères	Sous-Critères	Note
Pertinence	Concordance des objectifs généraux et spécifiques proposés avec les objectifs de l'appel à projets	4
	La valeur ajoutée du projet	6
	L'adéquation des activités à résoudre les problèmes posés	4
	La conformité des activités à la finalité générale et aux objectifs	8
Cohérence	La compatibilité de l'intervention avec le contexte local et national	8
	La compatibilité du choix des partenaires avec les activités du projet	4
Efficacité	La Stratégie d'implémentation	4
	L'analyse des risques et les plans d'atténuation	4
Efficience	Les résultats attendus	5
	Rapport Time Line/Activité	5
Impact	La Stratégie Suivi et Evaluation (M&E)	3
	Les Effets prévus sur les bénéficiaires/le parties prenantes	3
Viabilité	Le plan de Communication durant le projet et post projet	1
	Les perspectives de continuité de l'action	3

	La relation avec les bénéficiaires et les partenaires	2
Expertise	Expérience dans la gestion des projets	4
	Expertise dans les thématiques liées aux objectifs du projet.	4
	Capacité financière et opérationnelle	8
Budget	Rapport cout-efficacité de l'action	5
	Ratio entre couts estimés et les résultats escomptés	10
	Les activités sont reflétées dans le budget	5

4. Eligibilité des coûts :

Les couts inéligibles :

- Construction des bâtiments et achats des terrains
- Les provisions pour les pertes de la dette ou faute émis par l'association
- Les couts déclarés par le partenaire et pris en charge dans le cadre d'une autre action ou programme (Costshare).
- Les crédits à des tiers

Les couts éligibles :

- Couts fixes : un maximum de 40% du montant total du budget.
- Les couts approuvés dans le budget final.

5. Appui technique

Les associations présélectionnées qui répondront aux critères d'évaluation mentionnées au-dessous bénéficieront d'une phase de renforcement de leur capacité durant laquelle il y aura :

- Des workshops de perfectionnement des propositions financières et narratives.
- Des formations thématiques sur le système légal en Tunisie, droits de l'Homme, justice climatique et droits des minorités.
- Des formations institutionnelles portant sur le montage et la gestion des projets, M&E, planification stratégique et Gouvernance des OSCs.

I WATCH considère cette phase préparatoire comme essentielle à la réussite des projets des associations partenaires. Elle a pour objectif d'équiper les partenaires avec les outils thématiques et techniques nécessaires pour faciliter l'exécution de leurs activités. Par ailleurs, IWATCH s'engage à fournir un appui technique continu tout au long de la période de mise en œuvre des projets, que ce soit à la demande ou à travers des missions de coaching planifiées.

6. Documents annexes :

Pour que les candidatures des associations soient complètes. Chaque dossier de candidature doit contenir les documents suivants et ce dans le but d'assurer une vérification de la conformité juridique et administrative de nos partenaires potentiels :

- JORT
- STATUS
- PATENTE
- Déclaration d'existence
- Affiliation CNSS
- Liste Bureau et le PV d'Assemblée générale électorale
- Extrait du RNE détaillé récent (datant de moins de 3 mois)
- RIB
- Logo
- PV de la dernière assemblée générale annuelle
- Liste des adhérents
- Rapport moral 2023
- Les états financiers 2023
- Rapport de commissaire aux comptes 2023 (si disponible)

V. Activités en collaboration avec IWATCH

Dans le cadre de ce projet, I WATCH ambitionne collaborer avec des associations dont la mission se rapporte directement au domaine des droits et des libertés, afin de soutenir de potentielles campagnes, et d'actions de plaidoyer, ainsi que la prise en charge physique et légale, de cas concrets de violations des droits humains.

Outre, les projets facilités par cet appel, les associations sélectionnées vont davantage coopérer avec I WATCH dans d'autres activités liées à ce projet, qui demeureront indépendantes de leurs propositions.

En effet, l'unité d'assistance légale propre à l'organisation, compte travailler sur les axes suivants :

- **La protection des lanceurs d'alerte** : Recevoir et prendre en charge des cas de violations des droits humains, en offrant à la fois de l'assistance légale (à travers le contentieux, l'aide légale, l'assignation d'un avocat appartenant au pool d'avocat créé, l'assistance psychologique)
- **Le contentieux stratégique**
- **L'établissement d'une Ligue des lanceurs d'alerte** : pouvant agir en tant que réseau / mouvement informel indépendant de plaidoyer.
- **Le plaidoyer et l'influence** : A travers le lancement d'investigations / la recherche et la communication.

VI. Dossier de candidature : comment postuler ?

Pour participer à cet appel à propositions, les associations intéressées doivent envoyer les documents suivants par courriel *avant la date du 30 septembre 2024 23 : 59* à l'adresse suivante :

CivilSocietyProgram@iwatch.tn

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

1. Le template des propositions narratives rempli.
2. Le template des propositions financières rempli.
3. La liste des documents mentionnées dans la section IV.6

La demande doit avoir comme objet : “ The justice project in Tunisia – Nom de l'Association “

VII. Etapes de sélection et Time Line du Projet

Le processus de sélection pour cet appel à propositions est géré par l'équipe société civile au sein d'IWATCH (IAssist). Il se déroulera en quatre étapes essentielles :

Étape 1 : Phase de soumission des candidatures

Cette phase se déroulera du 10 septembre au 30 septembre. Pendant cette période, les associations intéressées devront soumettre leur dossier de candidature, conformément aux indications du paragraphe VI. Des sessions d'information en ligne et en présentiel seront organisées pour clarifier les lignes directrices de l'appel et répondre aux questions des associations.

Étape 2 : Phase de présélection

Cette phase sera consacrée à l'examen et à l'évaluation des candidatures reçues. Le comité de sélection choisira les propositions présélectionnées, puis organisera des réunions, en présentiel ou en ligne, avec les associations retenues pour discuter plus en détail de leurs propositions. À l'issue de ces échanges, le comité sélectionnera 15 associations réparties sur les régions cibles, et validera leurs propositions narratives et financières.

Étape 3 : Phase de renforcement des capacités

Une fois les 15 associations partenaires identifiées, elles signeront des conventions de partenariat et seront invitées à participer à des cycles de renforcement des capacités, tels que décrits dans le paragraphe IV.5

Étape 4 : Phase d'exécution du projet

Après la clôture de la phase de renforcement des capacités, les contrats de subvention seront signés avec les associations partenaires, qui commenceront alors à exécuter leurs activités conformément au calendrier convenu.



Embassy of the
Kingdom of the Netherlands

VIII. Contact et Assistance :

Pour toutes questions ou demandes relatives à cet appel, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : CivilSocietyProgram@iwatch.tn. La date limite de soumission des questions est fixée au 20 septembre. En attendant, nous invitons les associations intéressées à suivre la page **IAssist by IWatch**, où seront publiés les détails des sessions d'information en ligne et en présentiel.